

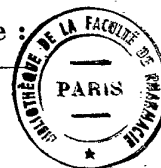
**BREVET D'INVENTION**

P.V. n° 40.571, Rhône

N° 1.269.695

Classification internationale :

E 04 b

**Perfectionnements aux planchers en béton.**

Société anonyme : ÉTABLISSEMENTS CHOLLET, NICOL & LONGOBARDI résidant en Algérie.  
(département d'Alger).

**Demandé le 5 juillet 1960, à 15<sup>h</sup> 35<sup>m</sup>, à Lyon.**

Délivré par arrêté du 10 juillet 1961.

(Bulletin officiel de la Propriété industrielle, n° 33 de 1961.)

(Brevet d'invention dont la délivrance a été ajournée en exécution de l'article 11, § 7,  
de la loi du 5 juillet 1844 modifiée par la loi du 7 avril 1902.)

La présente invention se réfère aux planchers en béton du genre comportant une dalle supportée par des poutrelles.

On connaît de nombreux types de tels planchers. Le plus souvent les poutrelles sont fabriquées à part; on les monte à l'écartement voulu et l'on dispose entre elles un coffrage démontable ou perdu; puis on coule sur l'ensemble une chape de béton armé ou non. Les coffrages démontables se sont faits en tôle ou en bois, les coffrages perdus sont le plus souvent constitués par des éléments de hourdis en céramique, en agglomérés de toute nature, voire même en bois ou en combinaison de bois et de roseau. Tous ces procédés connus sont de mise en œuvre assez laborieuse et surtout ils exigent qu'on amène sur le chantier des éléments relativement lourds, ce qui constitue un grave inconvénient dans le cas de travaux effectués en des lieux éloignés de tout centre industriel en dehors des grandes voies de communication.

L'invention vise à remédier à cet inconvénient et à permettre de réaliser un plancher du genre en question sans avoir à utiliser des éléments accessoires exigeant un transport onéreux et difficile.

Le plancher suivant l'invention est essentiellement remarquable en ce qu'il comporte en guise de coffrage perdu des éléments en forme de plaques, propres à réaliser la face inférieure plane du plancher, et des éléments en forme de gouttières à parois minces, propres à réaliser les poutrelles de support. De préférence, conformément à l'invention, ces éléments sont établis en ciment d'amiante.

On comprend que les éléments mis en œuvre suivant l'invention sont très légers et fort peu encombrants, les plaques pouvant s'empiler, tandis que les gouttières s'emboîtent les unes dans les autres. Pour établir le plancher l'on dispose convenablement les plaques et les gouttières en les sup-

portant par tous moyens appropriés, l'on introduit dans les gouttières les fers d'armature qu'on désire faire comporter aux poutrelles et l'on déroule sur l'ensemble un treillis métallique propre à armer la dalle. On peut alors couler le béton ou ciment qui remplit les gouttières et forme sur les plaques une dalle de l'épaisseur désirée en enrobant le treillis, c'est-à-dire en réalisant simultanément le plancher proprement dit et les poutrelles qui le supportent.

Dans une forme d'exécution préférée, l'on renforce les plaques par le moyen de lattes de bois clouées sur champ sous lesdites plaques et l'on fait reposer ces dernières sur les bords des gouttières elles-mêmes posées sur un support approprié, par exemple sur des poutres portées par les murs.

Le dessin annexé, donné à titre d'exemple, permettra de mieux comprendre l'invention, les caractéristiques qu'elle présente et les avantages qu'elle est susceptible de procurer :

Fig. 1 est une coupe partielle montrant les éléments d'un plancher suivant l'invention montés en place avant pose des fers et coulée du ciment en béton;

Fig. 2 reproduit fig. 1, mais en montrant le plancher après la coulée du béton.

On a supposé dans l'exemple figuré que le plancher suivant l'invention était mis en œuvre pour l'établissement d'une construction légère sur une maçonnerie englobant le plancher inférieur. Dans ce cas le problème consiste à établir sur des murs de fondation tels que 1 (fig. 1) un plancher en béton surélevé par rapport au sol 2.

Pour y parvenir l'on a d'abord fait reposer sur les murs 1 (ou plus exactement, dans l'exemple représenté, sur des décrochements 1a de ceux-ci) un nombre approprié de poutres principales 3, par exemple en béton armé. Sur les poutres ainsi disposées l'on place alors à écartement régulier

des éléments 4 en forme de gouttières, faits en ciment d'amiante d'épaisseur relativement réduite. On a, d'autre part, cloué sur des plaques 5 de ciment d'amiante des lattes de bois 6 disposées sur champ à un écartement régulier, ainsi que des baguettes 7 placées contre les extrémités des lattes, perpendiculairement à ces dernières. Les lattes 6 peuvent éventuellement être entaillées pour recevoir les baguettes 7 et assurer ainsi un meilleur assemblage. Les plaques renforcées 5-6-7 ainsi préparées sont ensuite disposées entre les gouttières 4 successives, l'agencement étant tel que les baguettes 7 viennent juste reposer sur les bords supérieurs des gouttières, comme montré. On comprend qu'on réalise ainsi une sorte de recouvrement continu des espaces compris entre les gouttières successives. Quant aux espaces marginaux entre les gouttières 4 d'extrémité et les murs, on les recouvre également par des ensembles 5-6-7 reposant d'un côté sur une gouttière 4, de l'autre sur un support provisoire approprié quelconque, indiqué en 8, et qui peut d'ailleurs être constitué par le coffrage destiné à permettre de surélever le mur 1 correspondant, comme on le comprendra mieux ci-après.

On dispose alors dans les gouttières 4 les fers d'armature 9 qu'on désire faire comporter aux poutrelles du plancher, puis on déroule sur l'ensemble des plaques 5 un treillis de fil de fer 10-11. S'il y a lieu l'on relie le treillis 10-11 aux fers d'armature 9, comme indiqué en 12; on dispose, d'autre part, sur les murs 1 une armature métallique 13. On établit un coffrage approprié (qui peut comprendre notamment les supports 8 de fig. 1) et l'on coule du ciment ou béton de manière à remplir les gouttières 4, comme indiqué en 14, à réaliser sur les plaques 5 une dalle 15 de l'épaisseur voulue, et enfin à surélever les murs 1, comme indiqué en 1b de façon qu'ils se raccordent à la dalle 15 en enrobant l'armature 13. Après prise du ciment ou béton le plancher est terminé; les poutrelles armées 14-9 soutiennent la dalle 15 dont elles sont solidaires en étant elles-mêmes soutenues par les poutres 3. Ces poutrelles et cette dalle ont ainsi été réalisées en une seule opération.

On comprend que lorsque le plancher à réaliser ne peut pas être supporté par des poutres telles que 3, l'on peut s'en remettre aux poutrelles 9-14 elles-mêmes, prévues suffisamment fortes à cet effet. Dans ce cas l'on peut supporter les gouttières 4 pendant l'établissement du plancher par le moyen d'une charpente provisoire tenant lieu des poutres 3, voire même par une simple succession d'étais.

Il doit d'ailleurs être entendu que la description qui précède n'a été donnée qu'à titre d'exemple et qu'elle ne limite nullement le domaine de l'invention dont on ne sortirait pas en remplaçant les détails d'exécution décrits par tous autres équivalents.

#### RÉSUMÉ

Plancher en béton à coffrage perdu remarquable en ce que ce coffrage comporte des éléments en forme de plaques, propres à réaliser la face inférieure plane du plancher, et des éléments en forme de gouttières à parois minces, propres à réaliser les poutrelles de support, ledit plancher pouvant en outre présenter les autres caractéristiques ci-après, séparément ou en combinaison.

1° Les éléments en forme de plaques et les éléments en forme de gouttières sont établis en ciment d'amiante.

2° Les plaques sont renforcées par le moyen de lattes de bois clouées sur champ sous lesdites plaques.

3° Lors de l'établissement du plancher l'on fait reposer les gouttières sur des supports appropriés, éventuellement constitués par des poutres principales, puis l'on pose les plaques sur les bords des gouttières, en utilisant au besoin des supports amovibles pour les plaques recouvrant l'espace entre les dernières gouttières et les murs, on place des armatures métalliques s'il y a lieu et l'on coule du béton ou ciment sur l'ensemble.

Société anonyme :

ÉTABLISSEMENTS CHOLLET, NICOL & LONGOBARDI

Par procuration :

Jh. MONNIER

